

Fonds Publics et Territoires

Axe Jeunesse

ANNEE 2023

AXE 3

FICHE TECHNIQUE - VOILET 1

Démocratiser l'accès des enfants issus des familles les plus vulnérables

Aux offres de loisirs éducatifs complémentaires
À celles proposées par les alsh et les clas



CAF DU PAS-DE-CALAIS
Service Action Sociale

Sandrine CRIQUELION
Conseillère Thématique Jeunesse

Action 1 : les parcours éducatifs

ACTIONS	<p>→ Mettre en place des actions concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel et scientifique des enfants</p> <p>Exemples : découverte de la pratique musicale, initiation et découverte de la lecture, ateliers scientifiques et techniques, mise en place de conseils d'enfants et de jeunes, ateliers de découverte de l'espace urbain pour les enfants, ateliers d'initiations aux pratiques sportives, artistiques, etc...</p> <hr style="border: 1px solid red;"/> <p>NE SONT PAS ELIGIBLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets conduits par des établissements scolaires, • Les projets à visée uniquement individuelle, • Les projets conduits dans le cadre des Alsh et des Clas si les frais liés à la mise en œuvre du projet (ex : mobilisation de professionnels pour conduire l'action, achat de matériel) sont déjà couverts par le biais de la Pso Alsh (péri et extra-scolaire), de l'aide spécifique rythmes éducatifs (Asre) et de la Ps Clas • Les projets encadrés par les personnels des établissements ou services médico-sociaux, • Les classes transplantées, les séjours linguistiques, • La participation à des compétitions sportives.
PUBLIC CONCERNE	→ enfants de 3 à 11 ans
PORTEURS	→ Partenaires intervenant sur les temps péri et extra scolaires
CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ	<p>→ Proposer une offre diversifiée, adaptée et accessible</p> <p>→ Avoir une visée éducative, solidaire et citoyenne</p> <p>→ Présenter une dimension collective</p> <p>→ Favoriser la mixité des publics</p> <p>→ Permettre une accessibilité financière à toutes les familles (ex. tarification modulée en fonction des ressources)</p> <p>→ Couvrir la(les) thématique(s) suivante(s) qui doit(vent) constituer un levier et non la finalité du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Culture, arts * Sport * Sciences et techniques * Citoyenneté * Développement durable <p>→ S'inscrire dans une dynamique partenariale sur le territoire</p> <p>→ Mobiliser des co-financements publics et/ou privés</p> <p>→ S'appuyer sur un diagnostic des besoins et viser un essaimage territorial (une implantation de l'activité au sein de plusieurs lieux différents devra être envisagée dès le démarrage du projet et pourra être accompagnée par la Caf)</p> <p>→ Respecter la charte de la laïcité de la branche Famille et ses partenaires</p>

Action 1 : les parcours éducatifs

TYPES DE DEPENSES	→ Fonctionnement lié à la mise en œuvre du <i>projet</i> (location de locaux, prise en charge des transports, prestataire...)
REGLES DE FINANCEMENT	→ 80 % des charges de fonctionnement dans la limite de 8 000 €
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'actions développées• Nombre d'enfants touchés• Nombre de partenaires associés• Qualité éducative et pédagogique du projet et/ou des actions mis en place• Taux d'enfants de tranches de QF différents• Nombre d'enfants de QF ≤ à 500 (<i>familles vulnérables</i>)

Action 2 : les ludothèques	
ACTIONS	→ Créer une ludothèque ou développer une offre existante Livret ALF « porter un projet de création d'une ludothèque cliquer sur le lien suivant http://www.kananas.com/associationdesludothèquesfrançaises/ressources/
PUBLIC CONCERNÉ	→ Tous types de publics (bébés, enfants, adolescents, adultes de tous âges, personnes en situation de handicap)
PORTEURS	→ Collectivités, associations
CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ	<p>→ Proposer à la fois le jeu libre sur place et des animations ludiques sur le territoire</p> <p>→ Présenter un projet formalisant les éléments suivants : (cf. « porter un projet de création de ludothèque » - ALF)</p> <ul style="list-style-type: none"> * qui porte le projet ? * un diagnostic étayé et les raisons qui ont motivé sa mise en œuvre * les objectifs * l'organisation de la structure (<i>fonctionnement</i>) * l'activité de la structure * les ressources (<i>humaines, matérielles</i>) * le budget de la structure * les modalités d'évaluation des actions et des objectifs (<i>critères quantitatifs et qualitatifs</i>) <p>→ Être géré par une ludothécaire « fiche métier ludothécaire » - ALF cliquer sur le lien suivant http://www.kananas.com/associationdesludothèquesfrançaises/ressources/</p> <p>→ Être soutenue financièrement par une collectivité locale signataire d'une CTG (<i>Convention Territoriale Globale</i>)</p>
DEPENSES	→ Fonctionnement
REGLES DE FINANCEMENT	→ 10 € par heure d'ouverture
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions développées • Nombre d'enfants touchés • Nombre de partenaires associés • Qualité éducative et pédagogique du projet et/ou des actions mis en place • Taux d'enfants de tranches de QF différents • Nombre d'enfants de QF ≤ à 500 (<i>familles vulnérables</i>)